

# APPEL À CANDIDATURES 2022



## RÉSIDENCE DE CRÉATION IMAGE FIXE - IMAGE EN MOUVEMENT - SON

Le Lavoir Numérique inaugure à Gentilly son programme de résidences avec un appel à candidatures national pour la saison 2022 !

Résidence de création du 7 mars au 6 mai 2022  
destinée à trois créateur·rice·s français·e·s et étranger·ère·s résidant en France  
issu·e·s de l'image fixe, de l'image en mouvement ou du son numériques.

Date limite de dépôt des dossiers : le 4 juillet 2021 à minuit.

TOUTES LES MODALITÉS DE CANDIDATURE DANS CE DOSSIER  
[LAVOIRNUMERIQUE.FR](http://LAVOIRNUMERIQUE.FR)

# APPEL À CANDIDATURES 2022



## RÉSIDENCE DE CRÉATION

IMAGE FIXE - IMAGE EN MOUVEMENT - SON

## SOMMAIRE

CADRE DE L'APPEL À CANDIDATURE 3

CONTENU DE LA RÉSIDENCE 5

LE TERRITOIRE D'ACCUEIL DE LA RÉSIDENCE DE CRÉATION 8

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ ET LES MOYENS MIS À DISPOSITION 9

LES MODALITÉS FINANCIÈRES 10

LES MODALITÉS DE CANDIDATURE 11

ANNEXE 14

# CADRE DE L'APPEL À CANDIDATURE

## **Le Lavoir Numérique, nouvel équipement culturel**

Ouvert à l'automne 2020, [le Lavoir Numérique](#) est un équipement culturel de l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre qui est l'un des douze territoires de la Métropole du Grand Paris.

Le Lavoir Numérique, situé à l'extrême nord-ouest du territoire, à Gentilly, commune limitrophe de Paris, est un lieu de diffusion et d'éducation dédié à l'audiovisuel numérique : ses champs d'exploration sont l'image fixe, l'image en mouvement et le son numériques. Sa programmation s'articule autour d'expositions, de projections cinématographiques et vidéos, de conférences, de spectacles, de concerts. Par ailleurs, un important programme d'actions permettant la découverte et l'apprentissage par la pratique est développé ; il est ouvert à tous les publics, amateurs et professionnels, débutants comme confirmés. Le Lavoir Numérique se veut un lieu de partage et d'expérimentations.

Le bâtiment, d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> répartis sur quatre niveaux, comprend différents espaces : un hall d'exposition de 200 m<sup>2</sup>, une salle de diffusion de 90 places et 7 studios de pratique et ateliers de création.

Le Lavoir Numérique inaugure son programme de résidences de création avec un appel à candidature national pour la saison 2022 ! Ce programme a pour but de soutenir la création audiovisuelle numérique et à en faire bénéficier le territoire et sa population. Il offre aux candidat·e·s sélectionné·e·s la possibilité de créer une ou plusieurs œuvres de leur choix en explorant ce que les outils numériques apportent à la création dans le champ de l'audiovisuel numérique actuel, et en mettant au cœur de leur démarche un ou des publics du territoire.

## **L'invitation de 3 créateur·rice·s issu·e·s de l'image fixe, de l'image en mouvement et du son numériques**

Ce programme de résidence de création propose l'accueil de trois créateur·rice·s durant un temps de résidence commun de deux mois (période fixe du 7 mars au 6 mai 2022), chacun·e intervenant dans un domaine d'expression différent issu du champ de l'audiovisuel numérique : l'image fixe, l'image animée ou le son. Il n'est pas attendu, de façon systématique, de collaboration entre les créateur·rice·s en résidence.

L'appel à candidature s'adresse à tout créateur·rice français·e ou étranger·ère résident·e sur le territoire national et ultra-marin français ayant une pratique significative de l'une de ces activités : photographie, musique, composition ou design sonore, réalisation, animation, etc.

La sélection se fera sur dossier. Chaque candidat·e devra postuler dans un seul domaine d'expression et préciser lequel lorsqu'il·elle déposera son projet. Il·elle devra se présenter seul·e et être en capacité de rédiger une facture conforme et disposer impérativement d'un numéro de SIRET.

Dans le cadre d'une activité relevant du régime de l'intermittence audiovisuelle, l'association avec un producteur exécutif (collaborant avec le·la candidat·e ou proposé par l'Établissement Public Territorial) sera nécessaire pour la rémunération en cachets intermittent.

## **Des projets centrés sur des publics du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre**

Les projets mis en œuvre par les créateurs·rice·s dans le cadre de cette résidence de création devront impérativement être centrés sur un ou des publics présents dans une ou plusieurs des 24 communes du territoire Grand-Orly Seine Bièvre ou encore sur l'ensemble du territoire.

Ces projets pourront éventuellement inclure, dans leur mise en œuvre ou leur développement, une collaboration active du public visé (celui-ci pouvant ainsi participer à la réalisation ou co-réalisation du projet artistique). Dans ce cas le mode d'organisation devra être détaillé dans la fiche de candidature. Cette collaboration active du public n'est toutefois pas une obligation.

L'objet du projet artistique ne doit pas être la mise en place d'ateliers pédagogiques ou l'encadrement de séances de transmission ; des rencontres publiques spécifiques auront parallèlement lieu au cours de la résidence mais seront organisées par l'équipe du Lavoir Numérique.

Localement et sur l'ensemble du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre qui regroupe 24 communes, il y a la possibilité d'aborder une grande diversité de publics : jeune public, scolaires, familles, public intergénérationnel, commerçants, seniors, publics empêchés, etc.

Les projets qui ont déjà fait l'objet d'une expérimentation sur d'autres publics ou territoires seront acceptés à condition qu'ils soient réinterrogés à la lumière des spécificités du public choisi pour la résidence et du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre.

Ce public local choisi librement par les créateur·rice·s et faisant véritablement partie intégrante de la conception du projet devra être clairement mentionné dans le dossier de candidature.

## **La création d'œuvres audiovisuelles numériques**

Seuls les projets audiovisuels numériques sont éligibles à ce programme de résidence de création. La ou les œuvres créées dans ce cadre pourront être très diverses mais doivent s'inscrire obligatoirement dans l'un de ces trois domaines :

1. L'image fixe : photographie numérique (projection, tirage, diaporama, etc.)
2. L'image animée : vidéo, film (documentaire, fiction, animation, court ou long-métrage, stop-motion), clip, gif, etc.
3. Le son : composition sonore ou musicale, émission, pièce d'art sonore, etc.

Cependant, les projets proposés ne devront pas mener à d'importants besoins d'installations plastiques, en volume, en complexité technique ou en coûts de production élevés (le Lavoir Numérique restant seul décideur quant aux dépenses liées à la production des œuvres réalisées pendant la résidence).

En fin de résidence, une exposition collective des œuvres réalisées par les 3 résident·e·s est prévue. Au-delà de la période de résidence, le Lavoir Numérique pourra acquérir les droits d'exploitation des œuvres produites : les créateur·rice·s conserveront la propriété matérielle des œuvres et l'étendue, la durée de la cession des droits d'auteur ainsi que la rémunération correspondante seront précisées dans une convention spécifique.

# CONTENU DE LA RÉSIDENCE

## Des réunions préparatoires à distance

Dans le cadre de la résidence, plusieurs réunions de travail à distance ne nécessitant pas de déplacement sur le territoire seront prévues. Celles-ci seront réalisées par rendez-vous téléphoniques ou visio-conférences et échanges de mails. Ces rendez-vous seront essentiels pour faciliter l'arrivée des créateur·rice·s et organiser le démarrage du projet.

Ces réunions seront organisées par l'équipe du pôle pédagogique du Lavoir Numérique, composée d'une chargée des publics et de trois médiateur·rice·s spécialisé·e·s en image fixe, image en mouvement et son numériques. Chaque créateur·rice sera en relation avec un·e médiateur·rice référent·e.

## Une interview des résident·e·s à leur arrivée

Le service communication du Lavoir Numérique réalisera une interview filmée des créateur·rice·s accueilli·e·s sous forme de « 5 questions à », pour une diffusion sur les réseaux sociaux et la constitution d'une archive sur les sites internet de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Le travail de captation et de montage vidéo sera réalisé par l'équipe du Lavoir Numérique et la durée de la vidéo finale n'excédera pas les 15 minutes.

## Des rencontres avec le public pendant le temps de résidence et des actions culturelles développées autour des projets des résident·e·s

Des actions à caractère pédagogique et des rencontres avec le public seront prévues parallèlement pendant toute la durée de la résidence de création et feront l'objet d'une coordination et d'un suivi par la chargée des publics. Ces rendez-vous seront animés par les médiateur·rice·s et la présence des résident·e·s est requise. Il ne s'agira pas d'ateliers à mener avec le public mais de présentations de la création en cours.

Quatre rencontres maximum d'une durée de deux heures (soit un volume de 8h au total avec des publics), sont envisagées en cours de résidence pour appréhender le processus de création, comme :

- Des rencontres avec des groupes-classes, action intitulée :  
« Je rencontre un créateur/une créatrice »

- Des rencontres publiques autour des projets des créateur·rice·s.

Ce moment sera défini en concertation avec chaque résident. Une rencontre sera à prévoir en fin de résidence au moment de l'exposition.

Ces rencontres avec le public permettront aux créateur·rice·s de présenter leur démarche, leurs recherches et leur processus de création. Le travail de recherche et la production réalisés au cours de la résidence seront valorisés par différents moyens : diffusion sur les sites internet et réseaux sociaux de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, rencontres publiques, exposition des œuvres, publication d'un magazine.



## **La réalisation d'un carnet de bord de la résidence artistique**

Ce carnet numérique constitue un témoignage de la résidence. Il s'agit d'un carnet de recherche et de présentation du projet en cours qui favorisera la compréhension de la démarche engagée par les créateur·rice·s en résidence. Le processus de création sera ainsi documenté. Il sera nourri par les résident·e·s avec l'appui du·de la médiateur·rice référent·e et contiendra des écrits, des images, des captations sonores, des vidéos, etc. Le support du carnet de bord permettra de faire état de la création en cours et de nouer un lien avec une audience qui pourra suivre les projets des résident·e·s sur les réseaux sociaux notamment. Le carnet de bord sera également valorisé en sortie de résidence dans la publication réalisée au moment de l'exposition des œuvres.

## **Des échanges avec les autres résident·e·s au cours de la période de résidence**

Les trois créateur·rice·s seront en résidence pendant la même période. Ils·elles partageront les mêmes espaces de travail et de vie puisqu'ils·elles seront hébergé·e·s dans un même lieu. L'objectif est de favoriser les échanges et le partage de leurs approches, chacun·e évoluant dans l'un des trois domaines d'expression de la résidence. Ce côtoiement favorisera l'émulation artistique, les passerelles entre disciplines et un croisement possible des compétences. Des réunions d'étape seront mises en place par l'équipe du Lavoir Numérique pour favoriser ces échanges, sans qu'il soit attendu de façon systématique une collaboration artistique entre les résident·e·s.

## **Une exposition commune aux trois créateur·rice·s en sortie de résidence**

En fin de résidence, les œuvres réalisées donneront lieu à une présentation de l'œuvre ou des œuvres réalisé·e·s dans les espaces du Lavoir Numérique principalement sous forme d'exposition ou d'installation mais aussi de projection ou de tout autre mode de diffusion décidé entre les créateurs.rices et l'équipe du Lavoir Numérique. La participation à la résidence vaut par conséquent acceptation pour les créateurs·rice·s de ce principe de présentation à l'issue de la résidence. Il s'agira de donner à voir la richesse de la création produite au cours de la période de résidence. Pour ce faire, l'équipe du Lavoir Numérique organisera en collaboration avec les créateur·rice·s la mise en place technique de l'exposition. Celle-ci sera présentée dans les espaces du Lavoir Numérique durant le mois de mai 2022.

## **La réalisation d'un bilan partagé en fin de résidence avec la structure d'accueil**

Le bilan partagé sera établi conjointement en fin de résidence par le Lavoir Numérique et les créateur·rice·s. Il s'agit d'un document formel, présentant les éléments de bilan qualitatif et quantitatif, ainsi qu'un bilan financier détaillé. Il sera attendu de la part des résident·e·s la rédaction d'un ou plusieurs textes en français (6000 signes environ, espaces compris) accompagnés de visuels.

## Calendrier de la résidence 2022

**3 mai 2021** lancement de l'appel à candidature.

**4 juillet 2021 minuit (délai de rigueur)** date limite de dépôt des dossiers de candidature.

**13 septembre 2021** sélection d'un·e lauréat·e par domaine : image fixe, image en mouvement et son, puis signature des conventions d'accueil en résidence.

**Du 2 novembre au 4 mars 2022** temps de travail avec l'équipe du pôle pédagogique pour mieux appréhender et préparer la résidence :

- Echanges pour faciliter la mise en place des projets des créateur·rice·s.
- Formalisation d'un calendrier prévisionnel
- Organisation de la venue et de l'hébergement des créateur·rice·s.

**Du 7 mars au 6 mai 2022** résidence de création.

- Arrivée des créateur·rice·s : accueil, présentation et accompagnement par le·la médiateur·rice référent·e.
- Réalisation par le service communication d'une interview filmée des créateur·rice·s.
- Rencontre avec les publics choisis suivant le planning de rendez-vous établi en amont de la résidence en concertation avec les résident·e·s.
- En cours de résidence, temps de restitution intermédiaires pour une présentation du travail à l'équipe culturelle.
- Parallèlement au processus de création, et à partir du 4 avril 2022 au plus tard, conception de l'exposition de restitution avec la chargée des publics et le·la médiateur·rice référent·e.

**Mai 2022 (date à préciser)** exposition collective des œuvres et remise du bilan partagé.

# LE TERRITOIRE D'ACCUEIL DE LA RÉSIDENCE DE CRÉATION

Le territoire de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, dont le Lavoir Numérique est un des équipements, regroupe 24 communes réparties sur 124 km<sup>2</sup>. Le territoire occupe une position charnière, à cheval sur deux départements : le Val-de-Marne et l'Essonne. Il compte actuellement plus de 700 000 habitant·e·s.

En annexe, se trouve un rappel du rôle de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre accompagné d'un portrait du territoire sous forme de chiffres clés.





# L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ ET LES MOYENS MIS À DISPOSITION

## Moyens techniques mis à disposition

- Un espace de travail est réservé aux résident·e·s au sein du Lavoir Numérique : ils·elles se partageront un atelier de 28 m<sup>2</sup>. Le Lavoir dispose en outre de quatre studios de pratique (image et son) et de deux autres ateliers de création qui pourront également être utilisés par les résident·e·s suivant le planning de disponibilité. L'établissement sera accessible la semaine et le week-end, exclusivement en journée, selon des horaires précis.
- Les résident·e·s devront venir avec leur propre matériel de captation visuelle et sonore et de post-production : appareil, camera, capteur sonore, ordinateur, instruments de musique, etc. Mais ils pourront également, sous réserve de sa disponibilité, bénéficier de l'équipement audiovisuel du Lavoir Numérique. En fonction des besoins des projets retenus, les médiateurs·trices référents apporteront des précisions sur le matériel qui pourra être mis à disposition.
- Le programme de résidence comprend la prise en charge d'un hébergement à proximité de l'espace de création pendant toute la durée de la résidence. Selon les disponibilités, l'hébergement pourra être soit indépendant (studio ou chambre équipés au sein d'une résidence étudiante, chambre d'hôtel), soit en colocation dans un appartement meublé partagé par les trois créateur·rice·s accueilli·e·s. La participation à la résidence implique l'acceptation des conditions d'hébergement mises en place par le Lavoir Numérique.

S'il·elle réside en Île-de-France et à proximité du Lavoir Numérique, le·la créateur·rice retenue pour cette résidence pourra choisir, sans contrepartie financière, de demeurer à son domicile habituel pendant toute la durée de la résidence. Ce choix devra impérativement être stipulé dans le dossier de candidature.

Le rapprochement familial n'est pas possible compte-tenu de l'espace disponible dans les logements. Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

## Moyens humains mis à disposition

La résidence sera encadrée par l'équipe du Lavoir Numérique qui assurera un accompagnement artistique et technique des résident·e·s.

Compétences mobilisées :

- Régie (utilisation du matériel audiovisuel et de la salle de projection)
- Médiation (utilisation des studios son et image, relation avec les publics)
- Administration (conventions, rémunération, appui technique à la mobilité)
- Communication (conseils en visibilité)
- Programmation (conseils artistiques)

# LES MODALITÉS FINANCIÈRES

## Moyens financiers

La résidence comprend, pour chaque résident·e :

- Une allocation globale de 4100€ bruts et TTC comprenant les honoraires de création, les honoraires pour quatre rencontres publiques, un per diem pour la restauration et les frais d'abonnement aux transports en commun pour les déplacements sur place.
- Un budget maximum de 4000€ TTC de frais de production pour la ou les œuvres produites par chaque créateur·rice pendant la résidence, qui seront exposées ensuite au Lavoir Numérique. La gestion des frais de production est directement assurée par le Lavoir Numérique.
- Les droits d'auteur à hauteur de 600€ bruts et TTC pour l'exposition des œuvres en fin de résidence et leur reproduction sur tous supports éditoriaux imprimés ou numériques, supports de communication, scientifiques ou éducatifs, et rapports d'activités et sites internet de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en lien avec la résidence et l'exposition au Lavoir Numérique. Cette rémunération forfaitaire comprend également la reproduction à titre d'archives de ces œuvres sur les sites internet de l'EPT.

Ces rémunérations seront versées sous réserve de la bonne exécution des termes de la convention, sur présentation de facture conforme et selon l'échéancier de paiement suivant :

- à la signature de la convention et à la remise de la première page finalisée du carnet de bord (octobre 2021) : 20% du montant de la bourse de résidence.
- en début de résidence à l'issue d'une réunion de lancement (mars 2022) : 50% du montant de la bourse de résidence.
- en fin de résidence à la réception du bilan de résidence (mai 2022) : 30% du montant de la bourse de résidence et le forfait de rémunération pour les 4 rencontres publiques.

Dans le cadre d'une activité relevant du régime de l'intermittence audiovisuelle, l'association avec un producteur exécutif (collaborant avec le·la candidat·e ou proposé par l'Etablissement Public Territorial) sera nécessaire pour la rémunération en cachets intermittent.

Il est précisé par ailleurs qu'il n'y aura :

- Pas de prise en charge des frais de déplacements hors Île-de-France, ni des frais de déplacement aller-retour entre le domicile et le lieu de résidence. Cependant un appui technique à la mobilité pourra être proposé pour rechercher des soutiens financiers afin de faciliter la venue des créateur·rice·s qui résident dans les territoires ultra-marins.
- Pas de prise en charge des frais de transport individuels (essence, stationnement, taxis, VTC, ...).
- Pas de prise en charge des frais de transport de matériel personnel ainsi que de transport des œuvres physiques, notamment celles réalisées et produites pendant la résidence, qui restent à la charge des résident·e·s.
- Pas de mise à disposition de véhicule.

# LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

## Conditions de participation

- Disposer d'une expérience significative dans le champ de l'audiovisuel numérique : image fixe, image en mouvement, son. Dans le cadre d'une activité relevant du régime de l'intermittence audiovisuelle, l'association avec un producteur exécutif (collaborant avec le·la candidat·e ou proposé par l'Etablissement Public Territorial) sera nécessaire pour la rémunération en cachets intermittent.
- Être majeur·e.
- Être de nationalité française ou étrangère mais résider sur le territoire français métropolitain ou ultra-marin.
- Se présenter seul·e : les duos et collaborations ne sont pas acceptés.
- Être en capacité de fournir une facture conforme et disposer d'un IBAN et d'un numéro de SIRET dont la domiciliation fiscale est en France.
- Être en capacité d'attester la régularité fiscale et sociale de son entreprise.
- S'engager à être présent·e de façon continue au sein du Lavoir Numérique pendant toute la durée de la résidence.
- Proposer une création nouvelle ou une adaptation nouvelle de projets antérieurs : il est en effet possible de prolonger une expérimentation menée antérieurement, mais en l'adaptant aux spécificités du public choisi pour la résidence et du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre.

## Composition du dossier de candidature

### Il doit contenir :

- Un CV artistique avec les informations suivantes : nom, prénom, adresse mail, téléphone, date de naissance, nationalité, adresse complète, n° de SIRET, code APE (Activité Principale Exercée). Le cas échéant, les coordonnées du producteur.
- Une note d'intention présentant la démarche artistique et la motivation pour venir en résidence au Lavoir Numérique. Il doit être impérativement spécifié le ou les publics sur lequel ou lesquels le projet sera centré. Il est possible de proposer la forme que prendront les interventions auprès du public. Ces rencontres seront préparées en amont de la résidence par la chargée des publics en concertation avec les résident·e·s. Le dossier pourra renvoyer (via des liens internet) vers des photographies, des vidéos, des maquettes sonores et tout document que le·la candidat·e jugera utile de communiquer au comité de sélection pour illustrer son propos.
- Une première estimation du budget de production (en euros) si cela est possible. Une économie de moyens devra être recherchée. Les projets impliquant d'importants besoins d'installations plastiques, en volume, en complexité technique, ou des coûts de production élevés, ne seront pas retenus.
- Une fiche technique précisant le matériel qui sera utilisé pour développer le projet, en précisant s'il s'agit de matériel personnel ou de matériel dont il est souhaité la mise à disposition par le Lavoir Numérique.
- La page « 0 » du futur carnet de bord numérique de résidence dont l'objectif est de donner à voir la démarche de création. La page « 0 » est la première page de ce carnet. Il est attendu pour la constitution du dossier de candidature la rédaction d'un court texte (entre 1500 et 3000 signes espaces compris), accompagné d'un titre et d'un visuel provisoires.
- Un justificatif de domicile.

### Le dossier de candidature devra obligatoirement :

- Être rédigé en français.
- Comporter un minimum de 4 pages et un maximum de 10 pages pouvant inclure des liens vidéo, photo, audio vers des travaux déjà réalisés ou des références choisies pour permettre une meilleure compréhension du propos développé et illustrer la démarche artistique.
- **Être constitué d'un seul fichier au format PDF (taille maximum 10 Mo), nommé de la façon suivante : « NOM\_Prenom\_candidatureresidenceLavoirNumerique2022 »**
- Être envoyé par mail à [lavoir.numerique@grandorlyseinebievre.fr](mailto:lavoir.numerique@grandorlyseinebievre.fr) avant la date limite de candidature fixée au 4 juillet 2021 à minuit. Un mail accusant réception du dossier de candidature sera adressé.



## Critères de sélection

- Qualités artistiques et pertinence de la proposition.
- Pertinence du projet vis-à-vis de la mise en lien avec un ou des publics du territoire.
- Faisabilité économique du projet. La proposition artistique et les frais de production doivent être compatibles avec les conditions techniques et financières du Lavoir Numérique.

**Toute candidature incomplète, hors sujet ou ne respectant pas les conditions de participation ne sera pas examinée.**

Le jury de sélection des candidats est composé de l'équipe élargie de programmation du Lavoir Numérique à savoir :

- le directeur
- la coordinatrice générale
- la chargée des publics et de l'action culturelle
- la responsable communication et partenariats
- le programmateur cinéma
- le programmateur son
- le conseiller scientifique

La sélection sera opérée en vue de retenir un·e créateur·rice dans chacun des trois domaines artistiques de l'audiovisuel numérique : image fixe, image en mouvement et son.

Le jury sera attentif à ce que ses choix permettent une diversité des publics impliqués dans les projets de création.

Le choix des candidat·e·s retenu·e·s pour la résidence sera formalisé par une convention d'accueil en résidence entre chaque créateur·rice et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, dont le Lavoir Numérique est l'un des équipements. Dans le cas d'une rémunération en cachets intermittent, la convention sera tripartite avec un producteur exécutif.

## Contact

Laurie CHAPPIS PERON  
Chargée des publics et de l'action éducative  
[laurie.chappisperon@grandorlyseinebievre.fr](mailto:laurie.chappisperon@grandorlyseinebievre.fr)

# ANNEXE

## Le rôle de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre

L'Etablissement Public Territoire (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre est né le 1er janvier 2016 dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris dont il est l'un des 12 territoires. Il s'est substitué aux intercommunalités qui préexistaient (Les Portes de l'Essonne, Val de Bièvre, Seine Amont, Les Lacs de l'Essonne) et a associé 8 villes qui n'étaient jusqu'alors membres d'aucune intercommunalité.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre regroupe 24 communes réparties sur 124 km<sup>2</sup> et déploie son action dans le cadre des compétences instituées par la loi ou transférées par les communes. Il intervient ainsi au service des habitants du territoire et des villes dans les domaines du développement territorial (aménagement, développement économique, environnement, habitat, politique de la ville, renouvellement urbain, Plan climat-air-énergie, réalisation des documents d'urbanisme), des espaces publics (assainissement et eau, gestion des déchets ménagers, voirie), de la culture et du sport (construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial).

Les dynamiques qu'il met en œuvre sont respectueuses des projets des villes et de la légitimité de chacune à maîtriser son développement. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'appuie sur la conduite collective de politiques publiques, la gestion de proximité, l'égalité d'accès aux services et aux équipements publics et la mutualisation des moyens.

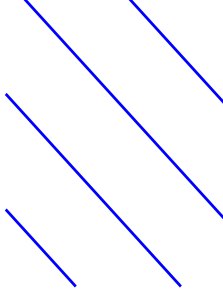
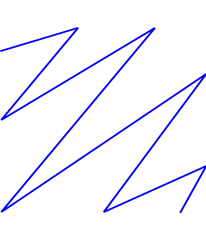
 [Vidéo institutionnelle de présentation de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre](#)

## Le portrait du territoire sous forme de chiffres clés

Ce territoire bénéficie d'un cadre de vie de qualité avec un paysage riche composé de près de 800 hectares d'espaces verts et boisés ouverts au public mais aussi d'exploitations agricoles, de jardins collectifs qui accueillent de l'agriculture urbaine. L'eau tient une place importante dans la ville, que ce soit à travers la présence de lac, de source ou de cours d'eau parmi lesquels de la Seine avec ses 28 km de berges ponctuées par 8 ports urbains.

La densité du territoire de Grand-Orly Seine Bièvre est de 5600 habitants/km<sup>2</sup>, plus faible que la densité de la Métropole du Grand Paris. La population est plutôt jeune : 4 habitants sur 10 ont moins de 10 ans, 1 sur 10 a plus de 65 ans.

Sur le territoire, on comptabilise plus de 300 000 logements, collectifs pour les 2/3 d'entre eux. Leurs occupants sont en majorité des locataires. Il faut noter que le taux de logements locatifs sociaux est de 34% et qu'une soixantaine de quartiers dans lesquels vivent 200 000 habitants sont classés en politique de la ville.



Sur les 344 000 actifs du territoire, 86% ont un emploi et 14% sont au chômage. Les revenus par habitant sont relativement faibles et plutôt inégalement répartis sur le territoire. La population est composée en grande partie d'ouvriers et d'employés. Une part importante de la population n'est pas diplômée.

Avec ses 50 000 établissements et la création de 6 000 nouvelles entreprises par an, qui génère 285 000 emplois, le territoire constitue un pôle économique d'envergure métropolitaine (le troisième pôle d'emplois après Paris et le territoire de La Défense).

Le Grand-Orly Seine Bièvre accueille aussi de la recherche et la formation avec la présence de 5 universités, 16 écoles d'ingénieurs et 23 000 étudiants.

Il possède des atouts remarquables qui participent de son attractivité et bénéficient à ses habitants :

- L'aéroport international de Paris-Orly avec 32 millions de passagers annuels
- Le Marché International de Rungis
- 7 grands centres hospitaliers dont 5 CHU
- 1 300 structures et 16 000 emplois de l'Economie Sociale et Solidaire
- 11 clusters, pôles de compétitivité et réseaux d'innovation
- Plus de 30 tiers lieux innovants dont 5 gérés par Grand-Orly Seine Bièvre
- 7 centres commerciaux
- 2,7 millions de m<sup>2</sup> de surfaces économiques programmés

Afin de toujours mieux répondre aux besoins de ses habitants, Grand-Orly Seine Bièvre reste un des territoires les plus dynamiques de la zone dense francilienne avec plus de 70 projets urbains en cours ou projetés d'échelles diverses, parmi lesquels plus de 40 zones d'aménagement concerté et 11 projets de rénovation urbaine.

Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire, l'offre en équipements est dense et variée : sur les 140 lieux culturels publics dont est doté le territoire, 49 sont gérés par l'EPT ; le Lavoir Numérique est l'un de ces équipements culturels. De même, parmi les 370 équipements sportifs présents sur le territoire, l'EPT en gère 10.

L'accès aux transports en commun reste inégalement réparti selon les secteurs malgré une infrastructure importante et en plein développement : plus de 60 lignes de bus structurantes, 6 stations de métro, 21 gares RER et 10 futures gares du réseau de métro Grand Paris Express. De fait, la voiture occupe encore à ce jour une place importante dans les déplacements quotidiens sur le territoire.

Afin de développer une vision commune et définir des actions à mettre en œuvre à l'horizon 2030, [un projet de territoire](#) a été élaboré.

LE LAVOIR  
NUMÉRIQUE

G R A N D  
F - R O R L Y  
S E I N E V  
B M I È A V R E

LAVOIRNUMERIQUE.FR

